



# Conseil économique et social

Distr. générale  
13 octobre 2021  
Français  
Original: anglais et français

---

## Commission économique pour l'Europe

Comité d'administration de l'Accord européen  
relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies de  
navigation intérieures (ADN)

### Vingt-septième session

Genève, 28 janvier 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session\*, \*\*, \*\*\*

qui aura lieu au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 28 janvier 2022 à 12 h 00.

---

\* Des annotations à l'ordre du jour et une liste de documents seront diffusées dans le document ECE/ADN/59/Add.1.

\*\* Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports durables de la CEE <<https://unece.org/transport/events/adn27th-session>>. À titre exceptionnel, les documents pourront également être obtenus par courrier électronique ([nadiya.dzyubynska@un.org](mailto:nadiya.dzyubynska@un.org)). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (porte 40, deuxième étage, bâtiment E, Palais des Nations).

\*\*\* Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne avec système d'enregistrement en ligne Indico (<https://indico.un.org/event/36251/>). À l'arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge d'identification à la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par téléphone (ext. 73036). Pour une carte du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site web ([www.unece.org/practical-information-delegates](http://www.unece.org/practical-information-delegates)).



1. Adoption de l'ordre du jour.
  2. Élection du bureau pour 2022.
  3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN).
  4. Questions relatives à la mise en œuvre de l'ADN :
    - a) Sociétés de classification ;
    - b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences ;
    - c) Notifications diverses ;
    - d) Autres questions.
  5. Travaux du Comité de sécurité.
  6. Programme de travail et calendrier des réunions.
  7. Questions diverses.
  8. Adoption du rapport.
-